

18-06-2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Information réglementée / Information privilégiée



## Mithra lève avec succès 65 millions d'euros au moyen d'un placement privé via une offre accélérée de constitution d'un livre d'ordres

**Liège, Belgique, 18 juin 2020 20 :30 CEST** – Mithra Pharmaceuticals SA (la "**Société**" ou "**Mithra**"), une société spécialisée dans la santé féminine (Euronext Brussels: MITRA), annonce aujourd'hui avoir levé avec succès EUR 65,0 millions en fonds bruts via un placement privé par le biais d'une offre accélérée de constitution d'un livre d'ordres de 3 421 052 nouvelles actions (soit environ 8,74% des actions en circulation de la Société) à un prix d'émission de EUR 19,00 par action (le "**Placement Privé**").

**François Fornieri, CEO de Mithra Women's Health, déclare :** « *Nous sommes ravis d'avoir conclu cette opération avec un livre d'ordres sursouscrit constitué d'investisseurs Tier 1 et de spécialistes des soins de santé, et avec un prix compétitif. Ce placement privé représente une étape clé de notre stratégie de financement jusqu'à la commercialisation de notre contraceptif de nouvelle génération Estelle<sup>®</sup>, tout en assurant le développement de notre traitement hormonal candidat Donesta<sup>®</sup>.* ».

Le produit net du Placement Privé servira principalement à soutenir les dépenses liées à l'étude de phase 3 de Donesta<sup>®</sup>, à répondre aux besoins de fonds de roulement, tels que les achats d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) et d'excipients pour le stock de sécurité de l'anneau contraceptif hormonal Myring<sup>™</sup> et de la pilule contraceptive orale Estelle<sup>®</sup>, à poursuivre le financement du pipeline de R&D, notamment en neuroprotection pédiatrique et en cicatrisation des plaies, ainsi qu'à assurer les besoins généraux de la Société.

Le paiement et la remise des nouvelles actions devraient avoir lieu le 23 juin 2020, avec une demande d'admission des nouvelles actions à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels.

Les nouvelles actions à émettre auront les mêmes droits et avantages, et seront à tous égards *pari passu*, y compris en ce qui concerne les droits aux dividendes et distributions, avec les actions existantes et en circulation de la Société au moment de leur émission, et auront droit aux distributions pour lesquelles la date d'enregistrement ou la date d'échéance tombe à, ou après la date d'émission des nouvelles actions.

Suite à l'émission des nouvelles actions, le capital de la Société augmentera de EUR 28 649 330,65 à EUR 31 153 882,82 et ses actions émises et en circulation augmenteront de 39 133 245 à 42 554 297 actions ordinaires, représentant une augmentation du capital et du nombre d'actions de 8,74%.

Belfius Bank, en coopération avec Kepler Cheuvreux, Berenberg et KBC Securities ont agi en tant que Joint Bookrunners dans le cadre du Placement Privé.

En ce qui concerne le Placement Privé, la Société a convenu avec les Joint Bookrunners d'une période de *standstill* d'usage de 150 jours sur des futures émissions d'actions, à laquelle les Joint Bookrunners peuvent renoncer et sous réserve des exceptions d'usage.

18-06-2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Information réglementée / Information privilégiée

\*\*\*\*\*

### Pour plus d'information, merci de contacter:

**Alexandra Deschner (IRO)** : +32 490 58 35 23 - [investorrelations@mithra.com](mailto:investorrelations@mithra.com)

**Maud Vanderthommen (Press)** : +32 473 58 61 04 – [press@mithra.com](mailto:press@mithra.com)

### A propos de Mithra

*Mithra (Euronext : MITRA) est une société biotech belge qui s'engage à transformer le secteur de la santé féminine en proposant des alternatives innovantes, en particulier dans les domaines de la contraception et de la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer des produits qui répondent aux besoins des femmes à chaque étape de leur vie, tant en matière d'efficacité que de sécurité et de confort d'utilisation. Ses trois produits candidats phares sont basés sur l'Estetrol (E4), un œstrogène natif unique : Estelle®, une nouvelle ère en contraception orale, PeriNesta®, le premier traitement oral complet pour la périménopause, et Donesta®, un traitement hormonal de nouvelle génération. Mithra développe et produit également des solutions thérapeutiques complexes dans les domaines de la contraception, de la ménopause et des cancers hormonodépendant. Elle offre à ses partenaires un éventail complet de services en matière de recherche, de développement et de production au sein de sa plateforme Mithra CDMO. Active dans plus de 85 pays dans le monde, Mithra compte quelque 250 collaborateurs et est basée à Liège, Belgique. [www.mithra.com](http://www.mithra.com)*

### Information privilégiée

*Ce communiqué de presse concerne la divulgation d'informations qualifiées, ou susceptibles d'être qualifiées, d'informations privilégiées au sens de l'article 7 (1) du Règlement Abus de Marché de l'UE.*

### Déclarations prospectives

*Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des "déclarations prospectives". Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que "croit", "estime", "prévoit", "s'attend à", "a l'intention de", "pourrait", "peut", "projette", "poursuit", "en cours", "potentiel", "vise", "cherche à" ou "devrait" et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.*

### Informations importantes

*Ce communiqué ne constitue pas un prospectus pour les besoins du Règlement Prospectus (tel que défini ci-dessous). Ce communiqué ne peut être utilisé comme fondement à un quelconque contrat ou à une quelconque décision d'investissement. Acquérir des investissements qui se rapportent à ce communiqué peut exposer un investisseur à un risque important de perdre la totalité du montant investi. Les personnes qui considèrent faire de tels investissements devraient consulter une personne autorisée spécialisée dans le conseil de tels investissements. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation à propos des titres auxquels il est ici fait référence.*

18-06-2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Information réglementée / Information privilégiée

*Ce communiqué est uniquement destiné à des fins d'information générale et ne prétend pas être complet ou entier. Ce communiqué ne constitue pas, ou ne fait pas partie, d'une offre de vente, d'émission, d'acquisition ou de souscription d'actions, ni d'un achat, d'une souscription ou d'une demande de souscription d'actions. Ce communiqué et les informations contenues dans celui-ci ne sont pas destinés à être distribués ou publiés, de manière directe ou indirecte, aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, ni dans aucune autre juridiction dans laquelle une telle distribution serait interdite en vertu de la loi applicable ou qui exige l'enregistrement de ceci dans cette juridiction. Toute personne lisant ce communiqué devrait s'informer et respecter de telles restrictions.*

*Ce communiqué n'est pas destiné à être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Il ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre ou sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis. Les titres auxquels il est ici fait référence n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du "U.S. Securities Act de 1933" tel que modifié (le "U.S. Securities Act"), et les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis (tels que définis dans la Réglementation S du U.S. Securities Act) à moins que ces titres soient enregistrés en vertu du U.S. Securities Act ou qu'une exemption à l'obligation d'enregistrement du U.S. Securities Act soit applicable. La Société et ses affiliés n'ont pas enregistré, et n'ont pas l'intention d'enregistrer quelque partie que ce soit de l'offre des titres concernés aux États-Unis, et n'ont pas l'intention de mener une offre publique de titres aux États-Unis.*

*Le présent communiqué de presse et l'offre, lorsqu'elle sera faite, sont uniquement destinés et adressés au Royaume-Uni et aux états membres de l'Espace économique européen ("EEE") (chacun un "État Membre") aux personnes qui sont des "investisseurs qualifiés" au sens du Règlement Prospectus ("Investisseurs Qualifiés"). Chaque personne au Royaume-Uni ou dans un État Membre qui acquiert initialement des titres ou à laquelle une offre de titres peut être faite et, dans la mesure applicable, tout fonds au nom duquel cette personne acquiert les titres qui sont situés au Royaume-Uni ou dans un État Membre seront réputés avoir représenté, reconnu et convenu qu'ils sont des Investisseurs Qualifiés. A ces fins, l'expression "Règlement Prospectus" signifie le Règlement (UE) 2017/1129. En outre, toute offre de titres à laquelle ce communiqué fait référence est, au Royaume-Uni, uniquement adressée à et vise uniquement des (i) personnes qui ont de l'expérience professionnelle en ce qui concerne les questions relatives aux investissements visés à l'article 19(5) de la Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié de temps en temps ("Ordre"), (ii) des entités à valeur nette élevée etc. visées par l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne à qui il peut autrement être légalement communiqué (toutes ces personnes étant désignées comme les "personnes visées"). L'offre de titres à laquelle ce communiqué se réfère ne sera disponible qu'aux personnes visées, et toute invitation, offre ou accord en vue de souscrire, acheter ou autrement acquérir de tels titres ne sera faite qu'aux personnes visées. Toute personne qui n'est pas une personne visée ne devrait pas agir ou se baser sur ce communiqué ni ses contenus.*

*Aucun(ne) communiqué ou information afférent(e) à l'offre, la cotation, ou les titres de la Société auxquels il est fait référence ci-dessus ne peut être diffusé au public dans les juridictions où un enregistrement ou une approbation préalable est requis(e) à ces fins. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, pour l'offre ou la cotation des titres de la Société dans toute juridiction où de telles démarches seraient requises, excepté pour l'admission des nouvelles actions sur Euronext Brussels. L'émission, l'exercice, ou la vente, et la souscription ou l'acquisition, de titres de la Société sont soumis à des restrictions juridiques ou légales spéciales dans certaines juridictions. La Société n'est pas responsable si les restrictions susmentionnées ne sont pas respectées par toute personne.*

### Informations aux Distributeurs

*Uniquement aux fins des exigences en matière de gouvernance de produits, contenues dans: (a) la Directive de l'UE 2014/65/UE sur les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée de temps à autre ("MiFID II"); (b) les articles 9 et 10 de la Directive Déléguée (UE)2017/593 de la Commission complétant la MiFID II; et (c) les mesures*

18-06-2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Information réglementée / Information privilégiée

*d'implémentation locales (ensemble, les "Exigences MiFID II en matière de Gouvernance des Produits"), et rejetant toute et chaque responsabilité, qu'elle découle d'un acte délictuel, d'un contrat ou de toute autre manière, que tout "distributeur" (pour les fins des Exigences MiFID II en matière de Gouvernance des Produits) pourrait avoir à cet égard, les actions ont été soumises à une procédure d'approbation du produit, qui a déterminé que les actions sont: (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs qui répondent aux critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, chacun tel que défini dans MiFID II; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel que permis par MiFID II ("Evaluation du Marché Cible"). Nonobstant l'Evaluation du Marché Cible, les distributeurs doivent noter que: le prix des actions pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leurs investissements; les actions n'offrent aucun revenu garanti et aucune protection du capital; et un investissement dans les actions n'est compatible qu'avec des investisseurs qui n'ont pas besoin de revenu garanti ou d'une protection du capital, qui (seuls ou conjointement avec un conseiller financier ou un autre conseiller) sont capables d'évaluer les avantages et risques d'un tel investissement et qui ont assez de ressources pour supporter les pertes qui pourraient en résulter. L'Evaluation du Marché Cible est sans préjudice aux exigences des restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires en rapport avec l'offre. De plus, il est noté que, nonobstant l'Evaluation du Marché Cible, les Bookrunners ne procureront que des investisseurs qui répondent aux critères de clients professionnels et de contreparties éligibles.*

*Afin d'éviter toute ambiguïté, l'Evaluation du Marché Cible ne constitue pas: (a) une évaluation de l'adéquation et du caractère approprié aux fins de MiFID II; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des actions.*

*Chaque distributeur est responsable d'effectuer sa propre évaluation du marché cible en rapport avec les actions et de déterminer des canaux de distribution appropriés.*

*Belfius Bank NV (en coopération avec Kepler Cheuvreux SA), KBC Securities NV et Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG agissent exclusivement pour la Société et personne d'autre en rapport avec l'augmentation de capital. En ce qui concerne ces sujets, ils, ses personnes liées et ses administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs, ne considéreront aucune autre personne comme leur client et ne seront responsables envers quiconque pour fournir les protections accordées à leurs clients ou pour fournir des conseils en rapport avec l'augmentation de capital ou concernant tous autres sujets mentionnés dans ce communiqué.*